



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 30

Mis en ligne le :

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON – M. MONDOLONI- Mme CZURKA -M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI- Mme CUILIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – Mme ROVARINO – M. MATHON – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme MERAKCHI – M. SAHRAOUI – M. LICCIA – M. BOCCIA -- M. ALLIOTTE- M. SANCHEZ – Mme PIOMBINO – M. LARLET – M. BORELLI

Pouvoirs : M. DE SOUZA à M. SAURA / Mme CHAUVIN à Mme MICHEL/Mme SAHUN à M. ALLIOTTE / M. WAHARTE à M. SANCHEZ

Absents :

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI



**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA SOLIDARITE-ECOLOGIE-BIEN-ETRE
ANIMAL- PREVENTION DES RISQUES- PATRIOTIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

N° Acte : 7.5

Délibération n°25-39

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques portant obligation de conclure une convention pour toute subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Vu le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Vu la délibération 24-233 relative aux avances de subventions 2025, octroyées aux associations.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vu la délibération 24-234 relative aux conventions d'objectifs 2025, pour les associations subventionnées à plus de 23 000 euros.

Considérant que la commune souhaite favoriser, développer et promouvoir l'activité des associations communales ;

Considérant que la commune octroie des subventions aux associations communales sur la base de projets dont l'objectif est la promotion du « vivre ensemble » ;

Suite au débat d'orientations budgétaires, il est demandé à l'assemblée délibérante de voter le montant des subventions directes aux associations pour l'année 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour

N'ayant pas pris part au vote : 9 (GACHON Loïc / RENAUDIN Michel / RAFIA Kadija / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier représentant : SAHUN Véronique / DESCLOUX Odette / ROVARINO Isabelle / CZURKA Maryline)

APPROUVE, pour l'année 2025, l'attribution de subventions directes aux associations culturelles, patrimoniales et sportives. La répartition est définie dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le tableau précise le montant des subventions qui seront versées suite à la présente délibération, et précise les montants qui pourront être versés en Octobre 2025, sous condition de fourniture à la ville par les associations, d'un bilan provisoire d'activité qui sera transmis fin Août.

IMPUTE la dépense au budget de fonctionnement 2025.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



Annexe Bint 18 et 21

Attribution de subventions aux associations -2025

Secteur - Solidarité	Avance subvention Conseil Municipal du 12 décembre 2024	Montant subvention Proposé en mars 2025	Montant subvention Proposé en octobre 2025	Montant total subvention 2025
AMPIL- Projet "accompagnement aux droits liés à l'habitat"		2 000 €		2 000 €
AVES Centre Sociaux	15 000 €	90 000 €	20 680 €	125 680 €
AVES Centre Sociaux - Projet "Tout pour les jeunes"		30 000 €	10 000 €	40 000 €
AVES Centre Sociaux - Projet "Conseil des jeunes"		2 500 €		2 500 €
Centre Social Calcaïra - Et Léo Lagrange	15 000 €	60 000 €	21 000 €	96 000 €
Relai Petite Enfance -Et Léo Lagrange		1 100 €		1 100 €
Solidarité Femme 13		2 000 €		2 000 €
Energie solidaire 13		800 €		800 €
GEM TC		1 200 €		1 200 €
MISS 13- Projet "Activité physique comme alliée sur la Santé"		3 500 €		3 500 €
Les Maries Poppyn's des temps modernes		1 000 €		1 000 €
Association Mieux Vivre Séniors		700 €		700 €
Foyer des Anciens		1 500 €		1 500 €
La Croix Rouge	5 000 €	- €		5 000 €
Vitrolles 2000		1 700 €		1 700 €
La Toupie Informatique		2 000 €		2 000 €
La Toupie Informatique - Projet "Autonomie Numérique Inclusion"		6 000 €		6 000 €
Secteur - Ecologie - Bien être animal - Prévention des Risques	Avance subvention Conseil Municipal du 12 décembre 2024	Montant subvention Proposé en mars 2025	Montant subvention Proposé en octobre 2025	Montant total subvention 2025
Vitrolles Animalement Vôtre		5 000 €		5 000 €
Association Vitrollaise de Défense des Animaux		4 500 €		4 500 €
A.P.P.M.A Infernet Cadière		5 500 €		5 500 €
Egide de Fleurette		7 000 €		7 000 €
AMAP de l'Etang		400 €		400 €
Graine de Vitrollais		350 €		350 €
Graine de Vitrollais - Potager des écoles		1 600 €		1 600 €
Atelier n de la biodiversité		350 €		350 €
Atelier de la Biodiversité "Atelier de sensibilisation à la protection de la biodiversité"		1 000 €		1 000 €
Graine de Vitrollais "Arbre Totem"		400 €		400 €
L'Oliveraie Solidaire		600 €		600 €
L'Oliveraie Solidaire "Carré Jumelage"		1 500 €		1 500 €
Nature en partage		1 000 €		1 000 €
Nature en partage "Fête de la Nature"		3 000 €		3 000 €
Nature en partage "Jardin et Rucher Pédagogique"		3 000 €	2 500 €	5 500 €
Amicale de la Réserve Communale de la Sécurité Civile de Vitrolles		2 600 €		2 600 €
Société de Chasse et de Protection du Milieu Naturel "Lou Roucas"		3 000 €		3 000 €
Secteur - Patriotiques	Avance subvention Conseil Municipal du 12 décembre 2024	Montant subvention Proposé en mars 2025	Montant subvention Proposé en octobre 2025	Montant total subvention 2025
ARAC - Association Républicaine des Anciens Combattants		650 €		650 €
Comité C.A.A.C.A.P de Vitrolles		300 €		
Comité C.A.A.C.A.P de Vitrolles "aménagement nouveau Musée"			2 000 €	
Delta Base Group Dodge		500 €		
Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc - FNACA		2 000 €		
Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre		450 €		
Le Souvenir Français		1 000 €		
Les Médailleurs Militaires de Vitrolles		700 €		
Liberty Vehicles Group		600 €		
Vétérans OPEX-ONU-OTAN France Section des Bdr		400 €		

